

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
DE MEYRARGUES



Séance du jeudi 30 juin 2022
à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	27	25

Secrétaire de séance :

Conseillers municipaux présents : 23

Sandrine HALBEDEL

Fabrice POUSSARDIN, Philippe GREGOIRE, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL, Eric GIANNERINI, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Gérard MORFIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Gilles DURAND, Daniel BARBIER, Pierre BERTRAND, Mireille JOUVE, Béatrice MICHEL, Peggy MAGNETTO, Louis BURLE, Dominique GIRAUD, Stéphane DEPAUX, Gilbert BOUGI, Philippe NAHON, Audrey REMEDIOS BRUN, Dominique GIRAUD-CLAUDE, Sabrina SMATI.

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 2

Sandra THOMANN (pouvoir à Jean-Michel MOREAU), Frédéric BLANC (pouvoir à Gilles DURAND).

Conseiller municipaux absents sans pouvoir : 2

David FRUTTERO, Emilie KACHKACH.

Délibération n°

D2022-70FS

Objet :

SUBVENTION À L'ASSOCIATION « JUNGLE BOOGIE » POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « MEY KUSTOM DAY.

Exposé des motifs :

Plusieurs années consécutives l'association « Jungle Boogie » a organisé une manifestation appelée « Mey Kustom Day » à Meyrargues, associant concerts, expositions de voitures américaines et/ou originales (« muscle cars »), des stands et des lieux de restauration.

Cette événement, organisé par l'association avec sérieux, a trouvé un public nombreux de plusieurs centaines de visiteurs venus parfois de loin, séduit par une ambiance festive, la qualité des groupes musicaux, l'attrait produit par les véhicules et la variété des stands.

Pour des raisons tenant aux incertitudes liées à la pandémie de COVID-19, la 7^{ème} édition de cette manifestation a dû être reportée à plusieurs reprises depuis 2020.

Des jours meilleurs semblant être revenus, l'association sollicite aujourd'hui la commune pour l'aider financièrement à proposer cet événement prévu le 18 septembre 2022.

Compte tenu de son importance pour le dynamisme de la commune, du succès qu'il rencontre auprès des Meyrarguais et de l'ensemble de ses visiteurs comme de sa contribution pour la notoriété de Meyrargues, il semble opportun de répondre favorablement à cette demande.

Précision est donnée qu'il n'est pas nécessaire de modifier le montant des crédits inscrits à l'article 6574 tel que voté à l'occasion de l'adoption du budget primitif de la Commune, ces derniers n'ayant pas été entièrement consommés, et que dès lors une décision modificative ne s'impose pas.

Visas :

Oui l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-7 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2022

Application agréée E-legalite.com

Vu la délibération n°D2022-24FS du 17 mars 2022 adoptée consécutivement au débat d'orientations budgétaires;

Vu l'annexe « subventions » versées dans le cadre du vote du budget » du budget primitif de la commune 2022 adopté par délibération D2022-29FS et les crédits inscrits au compte 6574 de la section du fonctionnement ;



À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le conseil municipal décide de :

Article 1 : Voter une subvention de 4 000 € à l'association « Jungle Boogie » ;

Article 2 : Dire que les crédits sont inscrits à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2022 de la commune ;

Pour (présents et pouvoirs)	19	POUSSARDIN Fabrice GREGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVÉ Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis GIRAUD Dominique
Contre (présents et pouvoirs)		
Abstentions (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina

Le secrétaire de séance, HALBEDEL Sandrine <i>(signature)</i> 	Le Maire, Fabrice POUSSARDIN <i>(signature)</i> 
--	--



Acte rendu exécutoire

après publication sur le site internet de la commune
<https://www.meyrargues.fr/> le 13/07/2022

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2022

Application agréée E-legalite.com